



cyberpresse.ca

Publié le 17 octobre 2009 à 05h00 | Mis à jour le 17 octobre 2009 à 05h00

## Négos dans le secteur public: des offres chiches à prévoir



**Jean-Marc Salvet**  
Le Soleil

(Québec) Les offres du gouvernement Charest à ses 475 000 employés représentés par le Front commun syndical prévoient un gel salarial pour la première année du nouveau contrat de travail, selon un scénario circulant dans les milieux concernés. Et de faibles hausses de 0,5 % chacune des deux années suivantes.

Seuls des gains de productivité significatifs dans l'organisation du travail permettraient de bonifier ces offres, explique une source bien au fait des grands paramètres des négociations à venir.

«Des gains significatifs», c'est-à-dire qui se traduiraient par des économies en espèces sonnantes et rébuchantes dans l'appareil administratif et la livraison des services. Ce sont ces économies qui pourraient éventuellement dégager des marges de manoeuvre supplémentaires pour les salaires.

Au Conseil du trésor, la porte-parole de la ministre Monique Gagnon-Tremblay refuse de confirmer les informations du *Soleil*. «On attend le dépôt des demandes syndicales», se contente d'indiquer Geneviève Villemure-Denis.

Elle rappelle que le gouvernement s'est engagé à répondre rapidement à ces demandes, qui seront officiellement déposées le 30 octobre. Aucun commentaire ne sortira de son ministère d'ici là, dit-elle.

La plupart des syndiqués de la fonction publique et des réseaux de la santé et de l'éducation se doutent déjà qu'ils n'obtiendront pas l'augmentation de 11,25 % réclamée par le Front commun. Les négociateurs syndicaux le savent aussi, même si leur rôle les empêche de le dire (et même de le suggérer).

Le scénario gouvernemental circule aussi au sein du Front commun. Il fait dire à un représentant syndical «qu'il est impossible que nous acceptions ça».

Mais relève-t-il d'un fait incontournable ou d'une stratégie d'intoxication? A-t-il été soufflé à certaines oreilles syndicales par tactique? Pour que des offres légèrement supérieures soient vues d'un meilleur oeil le moment venu?

Ce qui est sûr, c'est que les deux parties, tant patronale que syndicale, rejettent officiellement l'hypothèse que le prochain contrat de travail puisse être imposé par des décrets, comme en 2005.

En début de semaine, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, celui de la FTQ, Michel Arsenault, et le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, Gilles Dussault, ont tous fait valoir que le gouvernement Charest n'avait aucun intérêt à agir par coup de force - et même qu'il ne le souhaitait pas, selon ce qu'ils en savaient.

La dernière communication gouvernementale sur le sujet date du 8 octobre. Par voie de communiqué de presse, la présidente du Conseil du trésor a déclaré «vouloir tout mettre en oeuvre en vue d'en arriver à une entente» avec le Front commun.

Monique Gagnon-Tremblay ajoutait cependant que les négociations devaient se mener avec «ouverture, transparence et respect», mais aussi «avec pragmatisme et responsabilité dans un contexte budgétaire difficile».

Que les demandes et les offres de départ des deux parties soient aux antipodes n'est guère étonnant dans un contexte de négociations. Mais si personne ne bouge vraiment, cette ronde se conclura inévitablement par des décrets.

### 31 décembre 2012

Lorsque les demandes syndicales seront déposées, on découvrira par ailleurs que ce n'est pas un contrat de travail de trois ans que le Front commun cherche à obtenir, mais de deux ans et neuf mois. Il souhaite négocier des conventions collectives qui se termineraient le 31 décembre 2012 et non pas le 31 mars 2013.

L'augmentation de 11,25 % qu'il réclame ne se traduirait donc pas par un coût net de 3,15 milliards \$, mais plutôt de 2,7 milliards \$.

Toujours du côté syndical, on dit s'étonner et se féliciter de la participation des syndiqués aux assemblées organisées par le Front commun depuis le début de la semaine. Ils ont été plus nombreux à se déplacer que ce qui avait été prévu, ce qui témoignerait de leur désir de ne pas faire les frais des difficultés budgétaires de l'État, confie un interlocuteur syndical.